

FCP CALAIS

PROSPECTUS SIMPLIFIE

I. PROSPECTUS SIMPLIFIE	2
I. PARTIE A STATUTAIRE	2
<i>I-1 Informations concernant les placements et la gestion.....</i>	<i>2</i>
<i>I-2 Informations sur les frais, commissions et fiscalité.....</i>	<i>4</i>
<i>I-3 Informations d'ordre commercial.....</i>	<i>5</i>
<i>I-4 Informations supplémentaires</i>	<i>6</i>
II. PARTIE B STATISTIQUE.....	7

I. PROSPECTUS SIMPLIFIE

I. Partie A statutaire

CODE ISIN	: FR0007079215
DENOMINATION	: CALAIS
FORME JURIDIQUE	: FCP de droit français
COMPARTIMENTS / NOURRICIER	: Non / Non
DUREE D'EXISTENCE PREVUE	: Cet OPCVM a été initialement créé pour une durée de 99 ans
SOCIETE DE GESTION	: VP FINANCE GESTION
DELEGATAIRE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE	: BFT GESTION
DEPOSITAIRE	: BANQUE LEONARDO
CONSERVATEUR	: CREDIT AGRICOLE TITRES
COMMISSAIRE AUX COMPTES	: DELOITTE & Associés
COMMERCIALISATEURS	: VP FINANCE GESTION : BANQUE LEONARDO

I-1 Informations concernant les placements et la gestion

- **Classification : « OPCVM diversifié »**
- **OPCVM d'OPCVM : jusqu'à 100% de l'actif net**

- **Objectif de gestion :**

L'objectif de gestion est d'offrir à l'investissement du public, au moyen d'une gestion totalement discrétionnaire, une sélection directe de valeurs mobilières en vue d'obtenir un rendement du capital investi supérieur à 5 % par an.

"L'AMF rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance de 5% annuel, indiqué dans la rubrique Objectif de gestion, est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du fonds commun de placement."

- **Indicateur de référence :**

Le Fonds n'étant ni indiciel, ni à référence indicielle, cet indicateur ne constitue qu'un élément de comparaison de la performance.

L'indicateur de référence du Fonds est un indice composé de :

- 50 % MSCI WORLD™, dividendes nets réinvestis, en euro, non couvert créé par Morgan Stanley Capital International représentatif de la performance des marchés d'actions mondiaux.
- 50 % EMTX 5 -7™ [ex CNO ETRIX 5-7] représentatif de la dette gouvernementale émise exclusivement par des Etats souverains pour des maturités comprises entre cinq et sept ans.

- **Stratégie d'investissement :**

La stratégie s'appuie sur les propositions du Comité d'investissement, établies à partir du contexte macro-économique et d'informations micro-économiques, indiquant la répartition entre les produits actions et les produits de taux et les poids respectifs de chaque grande zone économique. Le cas échéant, le comité peut proposer des quotes-parts affectées à des secteurs géographiques ou économiques bien que cette répartition soit du ressort discrétionnaire du gérant.

En fonction des perspectives qu'il discerne, le gérant investit :

- De 0 à 100% en actions françaises et/ou étrangères (sauf marchés émergents) de petites, moyennes ou grosses capitalisations, libellées en euro ou devises.
- De 0 à 100% en obligations d'Etat ou privées (sauf marchés émergents), à court ou long terme, de petites, moyennes ou grosses capitalisations, libellées en euro ou devises.
- De 0 à 100% en OPCVM de droit français ou non, coordonnés ou non, investis en France ou à l'étranger, y compris les marchés émergents, :
 - en actions de petites, moyennes et grosses capitalisations,
 - en obligations d'Etat ou privée de durée courte ou longue.
 - dont de 0 à 10 % au maximum de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français qui mettent en oeuvre des stratégies de gestion alternative.

Le Fonds pourra présenter un risque de change, certains actifs étant libellés dans une autre devise que l'euro.

Les **instruments financiers** entrant dans la composition de l'actif du Fonds sont principalement des obligations ou des actions cotées sur les marchés organisés français ou étranger.

Il peut détenir des parts ou actions d'autres OPCVM de droit français ou étranger, coordonnés ou non jusqu'à 50 % de son actif y compris des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion, un prestataire ou une société liée.

Le Fonds peut acquérir en direct des certificats, des bons de souscription, des warrants dans la limite de 10 % de son actif.

Le Fonds peut intervenir sur les marchés dérivés ou détenir des produits dérivés de façon à couvrir l'actif du Fonds pour faire face aux évolutions des marchés actions et taux.

Le Fonds peut investir à titre accessoire sur des titres de créances négociables et des instruments financiers à terme.

Le Fond peut détenir accessoirement des liquidités et procéder à des emprunts d'espèces, y compris par position débitrice ponctuelle, dans la limite de 10 % de son actif. Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Fonds pourra investir dans des OPCVM monétaires et opérer des dépôts à hauteur de 15% pour optimiser la gestion de sa trésorerie et tirer parti d'opportunités de marché

■ Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché. Les facteurs de risque exposés ci-après ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à tel investissement et de se forger par lui-même sa propre opinion en s'entourant si nécessaire, de tous les conseillers spécialisés dans ces domaines afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation personnelle.

Par ordre décroissant d'importance, les risques encourus par les porteurs de parts sont les suivants :

- Risque actions :

Le portefeuille du Fonds est exposé au risque action par l'investissement direct ou indirect jusqu'à 100% du portefeuille sur ces marchés. En conséquence si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

- Risque discrétionnaire :

le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performants. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

- Risque de taux :

Le portefeuille du Fonds est exposé au risque de variation des taux d'intérêt du fait de sa capacité d'investir en parts ou actions d'OPCVM détenant des obligations ou autres produits de taux.

En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixe peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds.

- Risque lié à l'investissement sur les sociétés de petites et moyennes capitalisations :

En outre, le Fonds pouvant être exposé aux petites et moyennes valeurs de capitalisation qui sont, en général, plus volatiles que les grosses capitalisations, la valeur liquidative du fonds pourra avoir les mêmes comportements. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

- Risque lié à l'investissement sur les pays émergents

Les actions de ces pays offrent une liquidité plus restreinte que les grandes capitalisations des pays développés ; en conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut augmenter le niveau de risque de portefeuille. Les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

- Risque de perte en capital :

Le porteur de parts peut ne pas se voir intégralement restitué son capital initial lors du rachat des parts. Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie en capital.

- Risque de change :

Le Fonds peut investir dans des actions et des parts d'autres OPCVM eux-mêmes investis en une monnaie autre que l'euro - livre sterling, dollar des États-Unis, franc suisse, etc.. Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

■ Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Fonds s'adresse à tous les investisseurs mais plus particulièrement à ceux qui peuvent souscrire dans une optique à moyen ou long terme, notamment au sein d'un contrat d'assurance vie en unité de compte.

D'une manière générale, il est recommandé au souscripteur de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul placement.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel, en tenant compte de l'ensemble de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à l'horizon de la période recommandée de placement, de son aversion pour le risque.

■ Durée de placement recommandée :

Supérieure à 5 ans.

I-2 Informations sur les frais, commissions et fiscalité

■ Frais et commissions :

● Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion de portefeuille ou au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux maximum du barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur Liquidative x nombre de parts	3 %
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur Liquidative x nombre de parts	0 %
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur Liquidative x nombre de parts	0 %
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur Liquidative x nombre de parts	0 %

Les commissions de souscription et de rachat sont légalement expressément exonérées de TVA

● Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion de portefeuille.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le Fonds a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais sauf commissions de surperformance, de mouvement et frais de transaction ou liés aux investissements dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	2,99 % TTC maximum
Commission de surperformance TTC Ces frais de gestion variables sont ajustés à chaque calcul de la Valeur Liquidative et sont prélevés à la clôture de l'exercice du FCP. La part des frais de gestion variables sur les rachats reste acquise à la société de gestion. Les frais font l'objet d'un provisionnement ou d'une reprise de provision à chaque calcul de la valeur liquidative. Dans le cas de sous-performance, la provision pour frais de gestion variables est réajustée par le biais de reprises sur provision plafonnées	Actif net	11,96 % TTC maximum de la performance de l'actif net investi qui excèdera 5 % au cours de la période de référence

à hauteur des dotations.		
--------------------------	--	--

Chaque période de référence correspond à l'exercice comptable.

■ **Régime fiscal :**

● **Imposition au titre de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés :**

Le Fonds étant constitué de parts de capitalisation, les produits capitalisés ne sont pas, pour les résidents français, imposables au titre des revenus de capitaux mobiliers mais en tant que plus-values de cession de valeurs mobilières lors du rachat des parts du Fonds.

● **Cession de parts**

Tout rachat de parts constitue une cession susceptible de dégager une plus-value imposable.

Selon le régime fiscal du souscripteur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès des commercialisateurs de l'OPCVM.

En cas de doute sur sa situation fiscale, il est recommandé au porteur de s'adresser à un conseiller spécialisé.

I-3 Informations d'ordre commercial

■ **Établissement désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats :**

BANQUE LEONARDO, 68 rue du Faubourg saint-Honoré – 75008 PARIS

■ **Conditions de souscription et de rachat :**

● **Montant minimum de la première souscription :** Le montant minimum de la première souscription est de 100,00 euros

● **Montant minimum des souscriptions ultérieures :** millième de part.

● **Valeur Liquidative d'origine :** 100,00 euros

● **Date et heure de réception des ordres :** Les ordres de souscription et de rachats sont centralisés par BANQUE LEONARDO et peuvent être transmis jusqu'à 10 heures chaque vendredi non férié et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. Au cas où le vendredi considéré serait férié, les ordres de souscription et de rachats peuvent être transmis jusqu'à 10 heures le jour ouvré précédent et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.

■ **Date de clôture de l'exercice :** Dernier jour de bourse du mois de juin

■ **Affectation du résultat :** Le Fonds est constitué de parts de capitalisation dont les porteurs ne reçoivent pas de revenu mais dont la valeur est augmentée du montant du revenu qui n'est pas distribué.

■ **Date et périodicité de calcul de la Valeur Liquidative :** La valeur liquidative est calculée sur une base hebdomadaire, chaque vendredi, au cours de clôture de la Bourse de Paris. Si le vendredi considéré est un jour férié au sens du Code du travail ou un jour de fermeture de la Bourse de Paris, la valeur liquidative est alors calculée le jour ouvré précédent.

Une valeur estimative est également calculée le dernier jour de bourse à Paris les mois de juin et de décembre étant précisé qu'aucun ordre de souscription et de rachat ne pourra être prise en compte à cette date.

■ **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :** La Valeur Liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et de l'établissement désigné pour recevoir les souscriptions/rachats.

■ **Devise de libellé des parts :** La devise de libellé des parts est l'euro.

■ **Date de création :** Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 30 décembre 2002 et créé le 30 janvier 2003 lors du dépôt des premières souscriptions.

I-4 Informations supplémentaires

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

VP FINANCE GESTION – 68 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS
Tél. : 01 53 05 28 00 – fax : 01 53 05 28 28 – mail : vpgestion@banqueleonardo.com

Contact où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire :

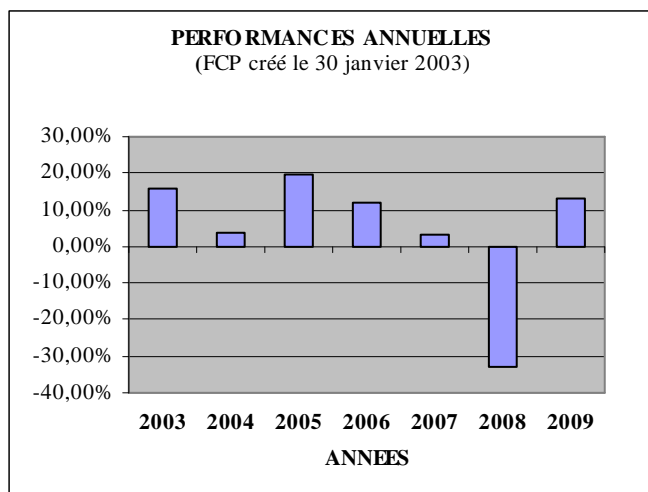
VP FINANCE GESTION – 68 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

Le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Date de publication du prospectus : 17février 2010

II. Partie B statistique



Performances à fin décembre		
Périodes	CALAÏS	Indicateur de référence
5 ANS	19,79%	8,92%
3 ANS	2,96%	2,89%
1 AN	12,97%	36,71%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Ce tableau présente des performances cumulées

Les calculs de performance sont réalisées coupons nets réinvestis

PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2009 (en % de l'actif moyen de la période)

Frais de fonctionnement et de gestion (TVA non incluse)	2,00%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,30%
<ul style="list-style-type: none"> ▪ des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement ▪ déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur 	0,34% -0,04%
Autres frais facturés à l'OPCVM	1,16%
<ul style="list-style-type: none"> ▪ commission de surperformance ▪ commissions de mouvement 	0,00% 1,16%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	3,46%

Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues dans la première partie du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année sur l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

**INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS
AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2009**

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
▪ Actions	0,00 %
▪ Titres de créance	0,00 %

o O o